Monopropylène glycol - USP

Version 1.1 Date de révision 20.10.2022 Date d'impression 15.11.2022

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Nom du produit : Monopropylène glycol - USP

Code du produit : U1512, U1530, U1535, U1540

No.-CAS : 57-55-6

Autres moyens : Propane-1,2-diol

d'identification

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

 Téléphone
 : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191

 Téléfax
 : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable

24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Son utilisation dans les aliments, l'alimentation animale, les

arômes et les cosmétiques, ainsi que comme excipient (vecteur inactif) pour les produits pharmaceutiques est généralement acceptée. Les restrictions ou limitations établies

par les réglementations locales doivent être respectées.

Restrictions d'utilisation : Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications

que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé

l'avis du fournisseur.

Ne pas utiliser d'applications génératrices de brouillard de théâtre ou de fumée artificielle.,"Le Monopropylène Glycol

USP n'est pas un

additif autorisé pour les aliments pour chats en référence à

91/336/EEC et 21CFR § 582.1666."

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Selon les données disponibles, cette substance / ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : L'Etiquette de Danger n'est pas requise
Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement

Monopropylène glycol - USP

Version 1.1 Date de révision 20.10.2022 Date d'impression 15.11.2022

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon les critères CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

N'est pas classé comme un danger pour la santé selon les

critères du CLP.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit classé non dangereux pour l'environnement selon les

critères du règlement CPL (classification, étiquetage et

emballage).

Conseils de prudence : Prévention:

Aucune phrase de précaution.

Intervention:

Aucune phrase de précaution.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

Aucune phrase de précaution.

Autres dangers

Non classé inflammable mais peut brûler.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Propane-1,2-diol	57-55-6	,	<= 100

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions

normales d'utilisation.

Si les symptômes persistent, demander un avis médical.

En cas de contact avec la

peau

: Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Monopropylène glycol - USP

Version 1.1 Date de révision 20.10.2022 Date d'impression 15.11.2022

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion

: En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Les possibles signes et symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, la toux et/ou difficulté à respirer.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

Protection pour les secouristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

Avis aux médecins

: Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes. En cas de surexposition importante, un examen de la fonction hépatique, rénale et oculaire est conseillé. Conserver des rapports de ces incidents pour s'y référer ultérieurement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

: Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser d'eau en jet.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

: Le produit ne brûle pas sauf s'il est préchauffé.

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

Monopropylène glycol - USP

Version 1.1 Date de révision 20.10.2022 Date d'impression 15.11.2022

combustion incomplète.

Les conteneurs exposés à une chaleur intense issue d'incendies doivent être refroidis par des quantités importantes d'eau.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.
 Evacuer la zone de toute personne non indispensable.
 Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Portez une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

: Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, fossés ou riviières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres moyens de confinement appropriés.

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute

contamination du milieu ambiant.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir l'écoulement du rinçage du résidu et éliminer celui-ci de manière convenable. Eponger le résidu par un absorbant tel que l'argile, le sable ou un autre matériau convenable. Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Oter les terres contaminées et les évacuer en toute sécurité.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau . Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques.

Monopropylène glycol - USP

Version 1.1 Date de révision 20.10.2022 Date d'impression 15.11.2022

Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Conseils supplémentaires : Pour le choix des équipements de protection individuels, se

reporter au Section 8 de la feuille de donnée de sécurité. Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales : Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit.

A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manutention. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de

Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle

protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manutention, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes

conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

sont conformes aux réglementations locales.

Conseils pour une manipulation sans danger

: Utiliser une aspiration locale, par extraction d'air, au point

d'émission.

Manipuler et ouvrir le récipient avec précaution, dans une

zone bien ventilée.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Durant la manipulation de fûts du produit, porter des

chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation

approprié.

Températures de Manipulation:

Ambiante.

éviter le contact : Agents fortement oxydants.

Acides forts. Bases fortes.

Transfert de Produit : Conserver les récipients fermés en absence d'utilisation. Ne

pas pressuriser les fûts pour les vider.

Stockage

Conditions de stockage

sures

: Reportez-vous à la rubrique 15 pour toute législation

complémentaire spécifique concernant le conditionnement et

le stockage de ce produit.

Température de stockage : <= 40 °C

Autres données : Les réservoirs doivent être propres, secs et sans trace de

rouille.

Conserver le récipient bien fermé.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de

Monopropylène glycol - USP

Version 1.1 Date de révision 20.10.2022 Date d'impression 15.11.2022

stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent

l'application de précautions et procédures strictes. Ne pas empiler plus de 3 fûts les uns sur les autres.

Température de stockage:

Ambiante.

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Acier inoxydable, Acier doux., Acier au

carbone.

Matière non-appropriée: Données non disponibles

Consignes concernant les

récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir

des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à

proximité de conteneurs.

Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

sont conformes aux réglementations locales.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Méthodes de Contrôle

Il peut être requis de surveiller la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général pour vérifier la conformité avec la VLE et que les moyens de contrôle de l'exposition sont adaptés. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée.

Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données cidessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

Mesures d'ordre technique : Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans

Monopropylène glycol - USP

monopropyione gryoor oor

Version 1.1

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans

Date d'impression 15.11.2022

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Date de révision 20.10.2022

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux. Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

Mesures de protection

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection respiratoire

: Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur.

Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté. Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une

combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Sélectionnez un filtre adapté aux combinaisons de gaz et vapeurs organiques et de particules [type A/type P, pour les

Monopropylène glycol - USP

Version 1.1 Date de révision 20.10.2022 Date d'impression 15.11.2022

éléments ayant un point d'ébullition > 65 °C (149 °F)].

Protection des mains Remarques

: Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739). fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou en caoutchouc du néoprène. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même : toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact. la résistance chimique du matériau du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection des yeux

Si la manipulation du produit engendre un risque de projection dans les yeux, le port de protection oculaire est recommandé.

Protection de la peau et du

corps

: Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements de travail standards.

Les bonnes pratiques sont de porter des gants résistants aux

substances chimiques.

Risques thermiques : Non applicable

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes.

Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant

toute réutilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Les directives locales sur les limites des rejets de composés

Monopropylène glycol - USP

Version 1.1 Date de révision 20.10.2022 Date d'impression 15.11.2022

volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de

l'air contenant des vapeurs.

Minimiser le déversement dans l'environnement. Une étude doit être effectuée pour s'assurer du respect de la législation

environnementale locale.

Les informations relatives aux mesures de rejet accidentel se

trouvent à la rubrique 6.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide.

Couleur : incolore
Odeur : inodore

Seuil olfactif : Données non disponibles

pH : 7

Point de fusion / congélation : -59 °C / -74 °F

Point/intervalle d'ébullition : 186 - 189 °C / 367 - 372 °F

Point d'éclair : 99 °C / 210 °F

Méthode: ASTM D-93 / PMCC

Taux d'évaporation : Données non disponibles

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite d'explosivité,

supérieure

: 12,6 %(V)

Limite d'explosivité,

inférieure

: 2,6 %(V)

Pression de vapeur

eur : env. 7 Pa (20 °C / 68 °F)

Densité de vapeur relative : 2,5 (20 °C / 68 °F)

Densité relative : 1,04 (3,89 °C / 39,00 °F)

Méthode: ASTM D4052

Densité : 1.036 kg/m3 (20 °C / 68 °F)

Méthode: ASTM D4052

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : complètement soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: env. -1

Température d'auto-

inflammation

: 421 °C / 790 °F

Température de : Données non disponibles

Monopropylène glycol - USP

Version 1.1 Date de révision 20.10.2022 Date d'impression 15.11.2022

décomposition

Viscosité

Viscosité, dynamique : 55 mPa.s (20 °C / 68 °F)

Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique : Données non disponibles

Propriétés explosives : Non applicable Propriétés comburantes : Non applicable

Tension superficielle : 71,6 mN/m, 21,5 °C / 70,7 °F

Conductivité : Conductivité électrique : > 10 000 pS/m

Un certain nombre de facteurs, tels que la température du

liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce matériau n'est pas un

accumulateur statique.

Taille des particules : Données non disponibles

Poids moléculaire : 76,1 g/mol

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors

de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.

Stabilité chimique : Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le matériau est

manipulé et stocké conformément aux règles. S'oxyde au

contact de l'air.

Possibilité de réactions

dangereuses Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

: Températures extrêmes et lumière solaire directe.

Le produit ne peut pas s'enflammer du fait de l'électricité

statique.

Matières incompatibles : Agents fortement oxydants.

Acides forts. Bases fortes.

Produits de décomposition

dangereux

: Une décomposition thermique dépend grandement des

conditions. Un mélange complexe de solides

atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du

monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de

soufre et des composés organiques non identifiés, se

dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une

dégradation thermique ou oxydative.

Monopropylène glycol - USP

Version 1.1 Date de révision 20.10.2022 Date d'impression 15.11.2022

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Les informations fournies sont basées sur des essais sur les

produits, et/ou des produits similaires et/ou des composants. Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Informations sur les voies d'exposition probables

: Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se

produire par suite d'une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Composants:

Propane-1,2-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 Rat, mâle et femelle: 22.000 mg/kg

Méthode: Données bibliographiques

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Lapin: > 317 mg/l

Durée d'exposition: 2 h Atmosphère de test: Aérosol

Méthode: Données bibliographiques

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL 50 Lapin: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode non standard acceptable.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Propane-1,2-diol:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Propane-1,2-diol:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Monopropylène glycol - USP

Version 1.1 Date de révision 20.10.2022 Date d'impression 15.11.2022

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Propane-1,2-diol:

Espèce: Souris

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de l'essai 429 de l'OCDE Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Propane-1,2-diol:

Méthode: Données bibliographiques

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Espèce utilisée pour le test: RatMéthode: Données

bibliographiques

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Espèce utilisée pour le test: SourisMéthode: Données

bibliographiques

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Composants:

Propane-1,2-diol:

Espèce: Rat, (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Données bibliographiques

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Propane-1,2-diol	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Propane-1,2-diol:

Espèce: Souris Sex: mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Monopropylène glycol - USP

Version 1.1 Date de révision 20.10.2022 Date d'impression 15.11.2022

Méthode: Données bibliographiques

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Incidences sur le Espèce: Souris, femelle Voie d'application: Oral(e) développement du fœtus

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne

directrice de l'essai 414 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Propane-1.2-diol:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Propane-1,2-diol:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis., Des chats soumis à un régime de fortes doses de MPG ont montré une diminution de leurs globules rouges.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Propane-1,2-diol:

Rat, mâle et femelle: Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Données bibliographiques

Organes cibles: Aucun organe cible spécifique noté.

Rat, mâle et femelle:

Voie d'application: Inhalation Atmosphère de test: Aérosol

Méthode: Données bibliographiques

Organes cibles: Aucun organe cible spécifique noté.

Souris, femelle:

Voie d'application: Dermale

Méthode: Données bibliographiques

Organes cibles: Aucun organe cible spécifique noté.

Toxicité par aspiration

Composants:

Propane-1,2-diol:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Monopropylène glycol - USP

Version 1.1 Date de révision 20.10.2022 Date d'impression 15.11.2022

Information supplémentaire

Composants:

Propane-1,2-diol:

Remarques: Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Les informations données sont basées sur des essais sur les

produits.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Écotoxicité

Composants:

Propane-1,2-diol:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité aiguë)

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40.613 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne

directrice de l'essai 203 de l'OCDE Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les crustacées

(Toxicité aiguë)

: CL50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 18.340 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne

directrice de l'essai 202 de l'OCDE Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Toxicité aiguë)

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 19.000

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

LL/LL/IL30 Superieur a 100 i

Toxicité pour les

microorganismes (Toxicité

aiguë)

: CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

> 100 mg/l

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne

directrice de l'essai 209 de l'OCDE Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: Valeur de toxicité chronique: 2.500 mg/l

Durée d'exposition: 30 d

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Monopropylène glycol - USP

Version 1.1 Date de révision 20.10.2022 Date d'impression 15.11.2022

Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

Toxicité pour les crustacées(Toxicité : NOEC: 29.000 mg/l Durée d'exposition: 7 d

chronique)

Espèce: Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau)

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne

directrice de l'essai 211 de l'OCDE Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

Persistance et dégradabilité

Composants: Propane-1,2-diol:

Biodégradabilité : Biodégradation: 97 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F Remarques: Facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: env. -1

Composants: Propane-1,2-diol:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 0,09

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

Mobilité dans le sol

Composants: Propane-1,2-diol:

Mobilité : Remarques: Si le produit est répendus au sol, un ou plusieurs

composants peuvent contaminer les nappes phréatiques.

Autres effets néfastes

donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Si possible récupérer ou recycler.

> Le producteur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les propriétés physiques du produit pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations. Isoler tous les emballages pour les récupérer ou les éliminer

comme déchets.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans

l'environnement.

Monopropylène glycol - USP

Version 1.1 Date de révision 20.10.2022 Date d'impression 15.11.2022

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés

: Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

ADR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG-Code

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : OS

Type de bateau : IBC Chapter 18 cargo, must be double hulled

Nom du produit : Propylène-glycol

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au chapitre 7,

Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le

transport du produit.

Informations : Ce produit pourra être transporté après mise sous azote.

Monopropylène glycol - USP

Version 1.1 Date de révision 20.10.2022 Date d'impression 15.11.2022

Complémentaires

L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés. Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au Recueil IBC

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

Autres réglementations internationales

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé DSL Listé **IECSC** Listé **ENCS** : Listé KECI Listé **NZIoC** Listé **PICCS** : Listé **TSCA** : Listé TCSI Listé

16. AUTRES INFORMATIONS

Clé/légende des abréviations utilisées dans cette FDS

: Il est possible de rechercher les abréviations et acronymes standard utilisés dans ce document en consultant des ouvrages de référence (tels que les dictionnaires

scientifiques) et/ou des sites Web.

Réglementation relative à la fiche de données de sécurité

Règlement 1907/2006/CE et Règlement (UE) 453/2010

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la

formation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une

modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de

 Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données

Monopropylène glycol - USP

Version 1.1 Date de révision 20.10.2022 Date d'impression 15.11.2022

données de sécurité des fo

des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT EXCLUSIVEMENT AU REGARD DES EXIGENCES EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET D'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GARANTIE DES PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.